



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

JUIN 2021

NUMERO SPECIAL N° 64

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	2
<i>Arrêté n° 2021/SIDPC/41 du 23 juin 2021 prescrivant des mesures générales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans le département de la Manche (alcool)</i>	2

CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2021/SIDPC/41 du 23 juin 2021 prescrivant des mesures générales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans le département de la Manche (alcool)

VU l'arrêté préfectoral n°2021/SIDPC-037 du 02 juin 2021 prescrivant des mesures générales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans le département de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021/SIDPC-038 du 09 juin 2021 portant prolongation des mesures générales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans le département de la Manche ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que le Gouvernement a mis fin au couvre feu sanitaire national à compter du dimanche 20 juin 2021 ;

Article 1 : Les arrêtés n°2021/SIDPC/37 et n°2021/SIDPC/38 sont abrogés.

Signé : Le Préfet : Gérard GAVORY

